

LES PROJETS ACTUELS S'INSCRIVENT DANS LA POURSUITE DE L'OFFENSIVE CONTRE LES DIPLÔMES NATIONAUX.

Les propositions de la commission Hetzel reprennent et accentuent la réforme LMD qui a déjà permis l'éclatement des diplômes nationaux (il existe aujourd'hui plus de 10 000 dénominations différentes de licences, masters et doctorats là où il y en avait 250 avant la réforme LMD). En effet, aucune université ne délivre la même licence professionnelle qui ne peut être reconnue que sur le bassin d'emploi auquel elle appartient (exemple : maintenance aéronautique à Toulouse) ou au groupe capitaliste dont elle dépend pour l'apprentissage (management de rayon avec Carrefour, Auchan, Casino & Cie).

Dans l'introduction du bilan d'étape, il est dit qu'il faut « *proposer aux étudiants un passage progressif de l'université vers le monde du travail en passant d'une vision où le diplôme est considéré comme un couperet à une vision où le monde de l'emploi est progressivement de plus en plus intégré dans les différents cursus.* ». Il s'agit notamment de « *rapprocher durablement l'université du marché du travail* ».

La commission veut accentuer la réforme LMD en développant l'apprentissage dans les licences générales (Droit, Lettres et Sciences Humaines) qui sont par définition généralistes et non pas professionnalisantes. L'alternance devrait ainsi se dérouler en co-formation entre l'entreprise et l'Université. Pour ce faire, les universités doivent se doter de Centres de formation d'apprentis (CFA), organismes placés sous la houlette patronale.

LA POURSUITE DE LA RÉFORME LMD : LES DIPLÔMES À POINTS.

Pour la commission mise en place par Villepin, « *il est nécessaire de professionnaliser toutes les filières* ». Il s'agit donc de poursuivre la réforme LMD qui avait introduit, parallèlement aux filières générales, des Licences et Masters professionnels sur la base de l'apprentissage patronal.

A la rentrée, la commission veut « *rendre obligatoire dans toutes les licences, un module projet professionnel personnalisé* ». « *Il s'agit de passer du diplôme couperet à l'insertion professionnelle progressive et de créer davantage de passerelles entre le monde universitaire et le monde du travail.* » « *Ainsi la validation des acquis de l'expérience VAE comme la formation tout au long de la vie doivent pleinement s'intégrer dans les stratégies d'offre des établissements d'enseignement supérieur.* » « *L'alternance peut également se dérouler à l'échelle d'une carrière professionnelle où on alterne de plus en plus différents types de postes et différentes périodes d'adaptation à l'emploi.* ».

Ces propositions vont dans le sens de la loi de modernisation sociale de 2004 qui vise à rendre le salarié responsable de son employabilité en le contraignant à se payer, en dehors de son temps de travail, les formations voulues par les employeurs pendant les périodes de chômage dont il n'est pas responsable. Faut-il rappeler que c'est le système capitaliste qui organise le chômage. Au nom de la « formation tout au long de la vie », la bourgeoisie veut accréditer l'idée que c'est faute de « compétences » que le travailleur n'a pas de travail.

L'objectif de cette réforme comme auparavant de celle LMD est de substituer à l'acquisition de connaissances scientifiques des validations de pratiques professionnelles sanctionnées par des crédits ECTS (système européen de crédits). Les étudiants salariés pourront ainsi faire valider 6 mois d'activité professionnelle au cours de la Licence. « *Les modalités de cette validation seront définies au niveau de l'établissement* » ce qui signifie concrètement qu'il y aura des différences importantes selon les établissements. L'étudiant obtiendra finalement un diplôme à points marqué du sceau de son université. L'annexe au diplôme contenue dans la réforme LMD doit être généralisée pour le 1er octobre 2007.

L'étudiant obtiendra finalement un diplôme à points marqué du sceau de son université. L'annexe au diplôme contenue dans la réforme LMD doit être généralisée pour le 1er octobre 2007. Cette annexe répond à la demande du patronat de connaître précisément les compétences acquises en cours de formation. Finalement il importera moins pour l'étudiant d'avoir un diplôme que d'avoir certaines compétences particulières exigées par tel ou tel patron. Le gouvernement de Chirac veut finalement individualiser complètement les diplômes : il y a aura autant de diplômes que d'étudiants. Bien évidemment ces « diplômes » individualisés ne pourront plus être reconnus, par définition, dans les conventions collectives qui ne peuvent être fondées que sur des qualifications et des diplômes identiques à l'échelle nationale.